

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 271

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 11

Substituer à l'alinéa 118 de cet article les quatre alinéas suivants :

« 32° *bis* Les articles L. 5426-3 et L. 5426-4 sont supprimés.

« 32° *ter* L'article L. 5426-9 est ainsi modifié :

« a) Au 1°, les mots : « , ainsi que par les organismes gestionnaires du régime d'assurance chômage » sont supprimés ;

« b) Le 3° est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions de l'article 2 modifiant les articles L. 351-17 et L. 351-18 du code du travail en vigueur.